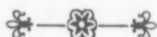


et l'école, qui, parce qu'elle l'avoisine, ne fait plus qu'un, pratiquement, avec la mission.

Heureusement, un journal de Hokkaïdo a donné raison à la fillette, s'appuyant sur la constitution de l'Empire pour réclamer la liberté de conscience. Mais chez les japonais, les coutumes plus anciennes que la constitution, ont souvent le pas sur celle-ci. Et même pour les catholiques, le mot : liberté de conscience ou de culte, ne sonne pas si fort aux oreilles qu'aux nôtres — souvent pour ne pas contrevenir à une coutume ouvertement païenne, mais antique on transgressera sa propre religion, sans en penser plus long, et on ira au temple, aux funérailles, on vénèrera les idoles. La coutume le veut ainsi ; peut-être aussi perdrait-on sa place, ou se verrait-on abandonné par les voisins.

Aussi, il faut être décidé à combattre pour la liberté de conscience, en s'appuyant sur le « Kempo », en insistant sur l'obéissance que le loyal Nippon doit à l'auguste volonté de son empereur, pour obtenir justice...



UN HOPITAL DANS LE BESOIN.

Nos lecteurs savent dans quelle extrême indigence vivent en Chine et au Japon les Missionnaires, prêtres, frères et sœurs. Une Canadienne, autrefois tertiaire à Montréal, aujourd'hui Franciscaine Missionnaire de Marie au Japon, nous demande d'intéresser ses compatriotes à la grande pauvreté de leur maison de Kurume, pour qu'ils prélèvent sur leur superflu de quoi les aider à vivre. Nous ne saurions nous refuser à cette bonne œuvre.

Les offrandes pourront être adressées aux Franciscaines Missionnaires de Marie. 95 Thyoshi Machi. KURUME, Chikugo, Japon, par mandat postal international.

